



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 2.6

Numéro de la demande : 2010-0876
Demande : Propriétés chimiques d'une nouvelle préparation commerciale – Nouvelle combinaison de matières actives de qualité technique (MAQT)
Produit : Raid insecticide contre fourmis, coquerelles et perce-oreilles 19
Numéro d'homologation : 30355
Matière active (m. a.) : Pyréthrinés (PYR), butoxyde de pipéronyle (PBU) et cyfluthrine (CXF)
Numéro de document de l'ARLA : 2122329

Objet de la demande

La présente demande vise à homologuer une nouvelle préparation commerciale à usage domestique, Raid insecticide contre fourmis, coquerelles et perce-oreilles 19, avec une nouvelle combinaison de matières actives homologuées, pyréthrinés, butoxyde de pipéronyle et cyfluthrine. Raid insecticide contre fourmis, coquerelles et perce-oreilles 19 a été proposé pour être utilisé à l'intérieur par suppression directe et suppression à effet rémanent des fourmis, coquerelles, perce-oreilles, araignées, coccinelles asiatiques multicolores, mille-pattes, poissons d'argent et grillons.

Évaluation des propriétés chimiques

Raid insecticide contre fourmis, coquerelles et perce-oreilles 19 se présente comme produit sous pression contenant des pyréthrinés à une concentration nominale de 0,20 %, du butoxyde de pipéronyle à une concentration nominale de 0,48 %, et de la cyfluthrine à une concentration nominale de 0,05 %. Cette préparation commerciale a une densité de 0,915 g/cm³ et un pH de 5,92. Les exigences en matière de propriétés chimiques du Raid insecticide contre fourmis, coquerelles et perce-oreilles 19 sont remplies.

Évaluations sanitaires

Raid insecticide contre fourmis, coquerelles et perce-oreilles 19 s'est montré faiblement toxique en doses aiguës par voie orale, par voie cutanée et par inhalation chez les rats. Il provoque une irritation oculaire minimale et des irritations cutanées modérées chez le lapin. Ce n'est pas un sensibilisant cutané chez le cobaye.

Une évaluation des risques pour la santé humaine a été réalisée à l'égard de la nouvelle préparation commerciale, Raid insecticide contre fourmis, coquerelles et perce-oreilles 19. L'utilisation à l'intérieur de ce produit en aérosol à usage domestique ne devrait pas poser de risques inacceptables pour les travailleurs et les personnes à proximité.

Évaluation environnementale

Le profil d'emploi homologué de Raid insecticide contre fourmis, coquerelles et perce-oreilles 19 entraînerait une exposition environnementale limitée. Les énoncés figurant sur les étiquettes des produits contribuent à atténuer les préoccupations d'ordre environnemental.

Évaluation de la valeur

Les données sur l'efficacité obtenues à partir de quatre essais en laboratoire et d'un produit précédent justifiaient les allégations de Raid insecticide contre fourmis, coquerelles et perce-oreilles 19. Un essai a révélé un taux de décès de 100 % des fourmis des trottoirs pendant jusqu'à deux semaines lorsque le produit mis à l'essai était appliqué sur du vinyle ou du contreplaqué. Cependant, un produit précédent justifiait l'allégation relative à la suppression des fourmis, coquerelles, perce-oreilles, araignées et grillons pendant jusqu'à 10 jours. Trois essais ont révélé un taux de décès de 100 % des coquerelles, poissons d'argent, grillons, mille-pattes, araignées, fourmis, perce-oreilles et coccinelles asiatiques multicolores lorsque le produit mis à l'essai était appliqué directement sur l'organisme nuisible visé.

Conclusion

L'ARLA a procédé à un examen des renseignements disponibles et a déterminé que l'allégation concernant la suppression directe des fourmis, coquerelles, perce-oreilles, araignées, coccinelles asiatiques multicolores, mille-pattes, poissons d'argent et grillons peut être justifiée. Toutefois, la suppression à effet rémanent ne peut être justifiée que pour les fourmis, coquerelles, perce-oreilles, araignées et grillons dans la présente demande. Raid insecticide contre fourmis, coquerelles et perce-oreilles 19 est admissible à l'homologation complète.

References

Studies/Information Provided by Applicant/Registrant

- 1869179 Confidential Business Information Reference Document - Title: 3.2.2 – Description of the Formulation Process, DACO: 3.2.2 CBI
- 1869181 Confidential Business Information Reference Document - Title: 3.2.3 – Description of the Formation of Impurities of Toxicological Concern, DACO: 3.2.3 CBI
- 1877950 Updated document: starting materials, DACO: 3.2.1 CBI
- 1919857 Updated formulation process, DACO: 3.2.2 CBI
- 1987156 Updated Description of the Formulation Process (modified November 2010) - CBI reference doc., DACO: 3.2.2 CBI
- 1869184 2009, Method Validation of Quantitative Analytical Method ARTM-W-90003924C to Determine the Concentration of Pyrethrins, Piperonyl Butoxide, and Cyfluthin in AK2C, DACO: 3.4.1 CBI
- 1919859 3.4.1 information request, DACO: 3.4.1
- 1869186 2009, Physical and Chemical Properties Testing of AK2C, DACO: 3.5.1

1869191 Container Material and Description, DACO: 3.5.5
 1869195 Oxidizing or Reducing Action (Chemical Incompatibility), DACO: 3.5.8
 1869197 Storage Stability, DACO: 3.5.10
 1869199 Explodability, DACO: 3.5.12
 1869200 Miscibility, DACO: 3.5.13
 1869201 Corrosion Characteristics, DACO: 3.5.14
 1869202 Dielectric breakdown voltage, DACO: 3.5.15
 1987157 3.5.10 12 month storage stability data, DACO: 3.5.10,3.5.14 CBI
 1869209 Toxicology Summary, DACO: 4.1
 1869211 2009, Acute Oral Toxicity Up and Down Procedure in Rats (AK2C), DACO: 4.2.1,4.6.1
 1869212 2009, Acute Dermal Toxicity in Rats (AK2C), DACO: 4.2.2,4.6.2
 1869213 2009, Acute Inhalation Toxicity Study in Rats (AK2C), DACO: 4.2.3,4.6.3
 1869215 2009, Primary Eye Irritation Study in Rabbits (AK2C), DACO: 4.2.4,4.6.4
 1869216 2009, Primary Skin Irritation Study in Rabbits (AK2C), DACO: 4.2.5,4.6.5
 1869217 2009, Dermal Sensitization Study in Guinea Pigs (Buehler Method) (AK2C), DACO: 4.2.6,4.6.6
 1881639 2006, Reregistration Eligibility Decision for Pyrethrins. US EPA, DACO: 12.5
 1893993 2006, Reregistration Eligibility Decision for Piperonyl Butoxide (PBO), US EPA, DACO: 12.5
 1869219 Efficacy Summary, DACO: 10.1
 1869225 2110, Residual efficacy of AK2C against various arthropods, DACO: 10.2.3.2 (A)
 1869229 2010, Direct spray efficacy of AK2C against Various crawling arthropods, DACO: 10.2.3.2(A)
 1869230 2009, Insecticide efficacy of an aerosol (AK2C) against earwigs, DACO: 10.2.3.2 (A)
 1869231 2009, Efficacy testing with multi-colored Asian lady beetles, DACO: 10.2.3.2(A)
 1987164 2010, Unforced residual efficacy of AK2C against ants, DACO: 10.2.3.2

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2014

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.